



CULTURE

CONTES ET RÉ SI, POUR LES YEUX ET LES OREILLES

Voilà trois années que la compagnie Contes et ré si propose un spectacle de Noël à la bibliothèque, ouvert à tous. Avec poésie et douceur musicale, martine et Brigitte régalaient grands et petits.

Mis en ligne le 30 novembre 2017

Leurs visages vous disent peut être quelque chose. **Brigitte Daniel et Martine Rio-Gomes** étaient bien sur les estrades treilliérraines. Les deux professeurs des écoles désormais à la retraite avaient toujours en elles ce goût du partage et l'envie de transmettre du plaisir. « Nous étions collègues, avons l'habitude de raconter des histoires alors nous avons poursuivi l'aventure en créant l'association Contes et ré si », raconte Brigitte Daniel.

Chaque année, les comparses préparent un spectacle pour enfants, qu'elles jouent à titre absolument bénévole. dans les bibliothèques, les écoles, les associations, Brigitte et Martine mêlent les histoires racontées, les marionnettes et ombres chinoises, pendant la période des fêtes de fin d'année, essentiellement. « L'objectif n'est pas de faire de l'ombre aux compagnies professionnelles mais uniquement d'intervenir là où les budgets sont insuffisants pour faire venir d'autres compagnies. » **Avec l'aide d'accessoires et de quelques instruments de musique - accordéon, flûte et percussion -, l'association Conte et ré si propose du rêve, avec des mots et des notes de musique.** « Tous les ans, nous écrivons une chanson, on choisit un conte traditionnel et avec quelques coups de mains, les décors prennent vie. »

Le rêve est permis, il s'est prolongé à la bibliothèque autour de Petit Noël et Le reine du Père Noël, le 16 décembre dernier.



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.